



Pouvais vous m aider?quelqun conné til la réponse a ma question s

Par **sylvie40**, le **04/03/2009** à **08:55**

BONJOUR,mon ami c est fait arrêter pour conduite sans permis ,et vol d une sacoche restituer au propriétaire il a etais mis en garde a vue,puis comparition immédiate devant le tribunal,je n etais pas presente au tribunal mais il on dit qu il repasserais le 30 mars et l on directement incarcérer je me pose beaucoup de question sur la durée de prison qu il peu faire merci a ceux qui pourrons m aider

Par **Tisuisse**, le **04/03/2009** à **09:05**

Bonjour,

Pour la conduite sans permis, voici les sanctions :

http://www.experatoo.com/droit-routier/conduire-sans-permis-risque_23521_1.htm

La conduite sans permis entraine une conduite sans assurance. En voici les conséquences :

http://www.experatoo.com/droit-routier/conduite-vehicule-moteur-sans_27442_1.htm

Pour le reste, cela est du ressort du juge lequel est souverain pour proposer des sanctions en fonction du délit.

Par **sylvie40**, le **04/03/2009** à **09:13**

merci,pour ton aide

Par **sylvie40**, le **05/03/2009** à **09:06**

merci tisuisse, mais sa n es toujours pas clair pour moi,je n ais pas de réponse a ma question mon ami es en mandat de dépôt et tout ce que je sais c est qu il repasse devant le tribunal le 30 mars a cette date croyais vous qu il sortiras????

Par **Tisuisse**, le **05/03/2009** à **09:09**

Votre ami a un avocat. Cet avocat connait les us et coutumes du tribunal et du juge donc c'est à cet avocat qu'il faut poser les questions. Le juge ne vous dira rien car, au regard de la loi, n'étant pas mariée ni pacsée avec le prévenu, vous êtes étrangers l'un vis à vis de l'autre.

Par **sylvie40**, le **05/03/2009** à **09:11**

d accord, merci pour ton aide

Par **sylvie40**, le **05/03/2009** à **09:48**

mon ami a t il le droit de m écrire ,y as t il un nombre de courrier a respecter par semaine?excuser moi mais franchement je ne connait rien du monde carceral

Par **Tisuisse**, le **05/03/2009** à **09:54**

En principe oui, aucun problème pour la correspondance.

Par **sylvie40**, le **05/03/2009** à **10:00**

merci beaucoup,car depuis une semaine je suis dans le vague la prison ma juste appelé pour lui ramener des vetements,je lui ais aussi envoyé un mandat de 70 euros je ne sais pas si cela suffit en prison ??????
a t il le droit d avoir de l argent via son propre compte??

Par **novice75**, le **06/03/2009** à **12:28**

Bonjour à tous bonjour Sylvie,

A priori, votre ami ne peut pas accéder à ses papiers ni à ses comptes... donc c'est grâce à vous qu'il pourra "cantine" dans la prison...

Concernant la procédure pénale, visiblement l'avocat commis d'office de permanence lors de la comparution immédiate a obtenu du juge de "renvoyer" l'affaire au 30 mars afin qu'il puisse étudier son dossier.. Si le juge a décider de le mettre sous mandat d'écrou c'est qu'il estime que votre ami ne donne pas assez de garantie pour venir spontanément à l'audience du 30 mars. A votre avis est-il récidiviste ?

Je vous conseille d'aller faire un tour au greffe du tribunal correctionnel afin de retrouver la trace de cet avocat de permanence et de prendre contact avec lui pour savoir si c'est lui ou un autre qui prendra sa défense. Vous pourrez lui demander d'interceder auprès du juge pour bénéficier d' un permis de visite afin de pouvoir le voir en prison

bon courage

Par **sylvie40**, le **06/03/2009** à **13:52**

bonjour

merci beaucoup pour votre soutien c est très gentil

mon ami ma écrit il pense sortir le 30 mars quand il repassera devant le tribunal j espère pour lui le jour de sa comparution le juge a dit 1 mois et demi puis repassage le 30 et franchement

moi je ne connais rien dans les lois

encore merci pour votre aide